

■ CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (RDC) est un acteur central de la transition énergétique. D'une part, elle fournit les minerais critiques essentiels aux technologies bas carbone (cuivre, cobalt, etc.). D'autre part, elle constitue une plaque tournante d'évacuation de ces minerais dans la région. Cette position confère à la RDC une opportunité unique de bâtir une filière minière responsable, inclusive et durable.

■ CONSTATS CLES

Il convient de rappeler qu'entre 2019 et 2025, au moins dix partenariats miniers stratégiques ont été conclus entre l'Angola, la République démocratique du Congo (RDC) et la Zambie, dans le but de soutenir le développement du corridor de Lobito¹. Ces partenariats impliquent une diversité d'acteurs, notamment des États, des institutions de financement du développement et des entreprises multinationales, autour de mécanismes variés tels que les accords d'achat (off-take), les investissements directs et les modèles « infrastructures contre minerais », afin de garantir des chaînes d'approvisionnement diversifiées dans le corridor de Lobito. Au-delà de ces partenariats, s'ajoute l'accord de partenariat stratégique conclu en **décembre 2025** entre la RDC et les USA.

En dépit de son importance stratégique, le corridor de Lobito soulève plusieurs préoccupations en matière de gouvernance. *L'accès aux informations relatives aux accords conclus et aux études d'impacts environnementales et sociales de ce projet demeure limité. La multiplicité des partenariats, la complexité des mécanismes contractuels rendent le suivi des engagements difficile* pour la société civile et les communautés locales.

Dès lors, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre une initiative visant à promouvoir la transparence, la redevabilité et la participation citoyenne dans la gouvernance du corridor de Lobito, afin d'assurer une gestion équitable, inclusive et durable des ressources naturelles.

■ RECOMMANDATIONS

1. Au Gouvernement de la République démocratique du Congo :

- Publier de manière exhaustive et accessible l'ensemble des accords, conventions et autres documents juridiques relatifs au développement et à l'exploitation du Corridor de Lobito, afin de renforcer la transparence et la redevabilité dans la gestion de ce projet stratégique.

2. Au Gouvernement, à travers la Direction générale des Corridors de Développement industriel :

- Rendre publiques les synthèses des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) réalisées dans le cadre des projets liés au Corridor de Lobito, afin de permettre aux parties prenantes, notamment les communautés concernées, d'accéder à l'information sur les impacts potentiels du projet.

¹ Rapport régional de l'ITIE sur les partenariats relatifs aux minéraux de transition en Afrique. Le corridor de Lobito : une zone pionnière pour les partenariats dans le secteur des minéraux de transition en Afrique ; 2026

3. Au Comité Exécutif de l'ITIE-RDC :

- Intégrer dans le Rapport ITIE 2024, des informations relatives aux différents accords conclus dans le cadre du Corridor de Lobito, ainsi que des données sur les recettes générées par les activités de transport et de logistique associées à ce corridor (exigences 2.4 et 4.4) ;
- Intégrer dans le périmètre des entités étatiques **la Direction générale des Corridors de Développement industriel** ;

4. Aux entreprises minières :

- Que les entreprises puissent promouvoir le local content (créer les emplois pour les autochtones, transfert des connaissances, promouvoir les activités socio-économiques, les PME locales doivent bénéficier des retombés économiques des projets de Lobito) au profit des communautés locales impactées ;
- Que les entreprises minières publient de manière systématique, les termes des accords conclus avec l'état et les entités publiques
- Que les entreprises respectent les normes nationales et internationales relatives aux droits humains et à la diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement en minerais.

5. Aux partenaires techniques et financiers

- Que les PTFs soutiennent les initiatives de la société civile relative au contrôle citoyen dans le cadre du corridor de Lobito ;
- Que les PTFs appuient les activités de renforcement des capacités des organisations de la société civile ainsi que les membres de la communauté.

6. Aux organisations de la société civile

- D'assurer le contrôle citoyen sur les différents projets du corridor de Lobito ;
- Renforcer le suivi citoyen des engagements pris dans le cadre du corridor de Lobito en matière de transparence, contenu local et des retombés économiques ;
- Faire le monitoring sur les impacts économiques, socio et environnementaux du projet.

7. Aux communautés locales

- Participer activement aux activités de consultation libre et éclairée pour le bien être de leurs communauté et ;
- S'organiser en organisation communautaire de base (OCB) afin de participer activement contrôle et au suivi des engagements sociaux et environnementaux.

8. Aux banques

- Que les banques donnent des crédits aux entrepreneurs congolais
- De rassurer qu'elles disposent et applique les exigences de diligence raisonnable pour les différents projets.